

2023-7083
2024-05-31

BASE

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	----	-------------

LAGON® 480 E

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ces produits.



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Diméthoate 480 g/L

N° D'HOMOLOGATION 9382

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : 1 L – 115 L

2023-7083
2024-05-31

FRONT

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

LAGON® 480 E

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ces produits.



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Diméthoate 480 g/L

N° D'HOMOLOGATION 9382
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : 1 L à 115 L

**MISES EN GARDE
NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.

NE PAS appliquer dans les serres.

NE PAS utiliser ce produit dans et autour des résidences et d'autres aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et/ou les terrains de jeux. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers ni par aucun autre utilisateur non certifié.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser qu'avec une ventilation suffisante. NE PAS utiliser à l'intérieur. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Bien se laver après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments des humains et des animaux. Tenir loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'abri du soleil.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

Mesures techniques de protection et équipement de protection individuelle :

A. Mélange/chargement, nettoyage et réparations (tous les usages sauf en foresterie)

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

B. Mélange/chargement, nettoyage et réparations (foresterie : pruche, épinette, sapin baumier)

Des systèmes de mélange et de chargement fermés sont requis. Un système fermé consiste à retirer un pesticide de son contenant d'origine, rincer, mélanger, diluer et transférer le pesticide à travers des tuyaux de raccordement et des raccords pour éviter l'exposition au pesticide. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial).

C. Mélange/chargement, nettoyage et réparations (foresterie : Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers))

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

D. Application par voie aérienne

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistante aux produits chimiques.

E. Application au moyen d'une rampe d'aspersion et/ou un pulvérisateur pneumatique

Utiliser une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire une cabine munie d'un dispositif de filtration des poussières et des embruns et/ou d'un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques.

F. Application au moyen d'un pulvérisateur manuel

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête. Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 2,8 kg par personne (environ 2950 L à une dose de 0,96 g m.a./L) lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel.

G. Application au moyen d'un pulvérisateur à main à compression manuelle ou d'un pulvérisateur à réservoir dorsal (Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers)):

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête.

NE PAS appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique. N'utiliser qu'avec un pulvérisateur à main à compression manuelle ou un pulvérisateur à réservoir dorsal.

H. Application au moyen d'un pulvérisateur pour emprises

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête.

I. Traitement par bassinage du sol, par injection dans le sol ou par chimigation

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation et par les résidus présents sur ou dans les feuilles, le pollen et le nectar des cultures et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfles, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant) ou lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation :

NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou pendant les 5 jours précédant la floraison de la culture.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

DÉCONTAMINATION

En cas de déversement accidentel de LAGON 480 E Insecticide, frotter immédiatement la surface contaminée avec une solution concentrée de savon à linge ou avec de la soude caustique pour la lessive. Les détergents ne sont pas appropriés. Sur les surfaces en bois naturel, il faut frotter à plusieurs reprises. Éviter les déversements sur tous les types de carreaux à plancher ou de linoléum.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diméthoate est un composé organique de la famille des organophosphorés qui est un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une exposition excessive à un inhibiteur de la cholinestérase comprennent le mal de tête, la nausée, l'étourdissement, la transpiration, la salivation, un écoulement nasal ou oculaire. Les cas d'empoisonnement plus sérieux sont caractérisés par des secousses musculaires, la faiblesse, le tremblement, l'incoordination, le vomissement, des crampes d'estomac et la diarrhée. Si l'intoxication constitue un danger de mort, les symptômes sont la perte de connaissance, l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'un élément cardio-vasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. En cas d'exposition, des tests pour la cholinestérase dans le plasma et les globules rouges du sang pourraient indiquer le degré d'exposition (pour lesquels des données de base sont utiles). L'atropine, mais uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent s'avérer thérapeutiques s'ils sont employés assez tôt; toutefois, on ne doit les utiliser que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer l'antidote immédiatement après avoir rétabli la respiration et ouvert les voies aériennes. En cas d'exposition orale, la décision de provoquer le vomissement ou non devrait être prise par le médecin traitant.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser, verser, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. Ne pas mettre en plein soleil. Expédier et entreposer entre 4 à 30 °C.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

2023-7083
2024-05-31

DATAPAK

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

LAGON® 480 E

INSECTICIDE

COMMERCIAL

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers d'utiliser ces produits.



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Diméthoate 480 g/L

N° D'HOMOLOGATION 9382

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : 1 L – 115 L

**MISES EN GARDE
NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.

NE PAS appliquer dans les serres.

NE PAS utiliser ce produit dans et autour des résidences et d'autres aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et/ou les terrains de jeux. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers ni par aucun autre utilisateur non certifié.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser qu'avec une ventilation suffisante. **NE PAS** utiliser à l'intérieur. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Bien se laver après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments des humains et des animaux. Tenir loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'abri du soleil.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

Mesures techniques de protection et équipement de protection individuelle

A. Mélange/chargement, nettoyage et réparations (tous les usages sauf en foresterie)

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

B. Mélange/chargement, nettoyage et réparations (foresterie : pruche, épinette, sapin baumier)

Des systèmes de mélange et de chargement fermés sont requis. Un système fermé consiste à retirer un pesticide de son contenant d'origine, rincer, mélanger, diluer et transférer le pesticide à travers des tuyaux de raccordement et des raccords pour éviter l'exposition au pesticide. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial).

C. Mélange/chargement, nettoyage et réparations (foresterie : Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers))

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

D. Application par voie aérienne

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistante aux produits chimiques.

E. Application au moyen d'une rampe d'aspersion et/ou un pulvérisateur pneumatique

Utiliser une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire une cabine munie d'un dispositif de filtration des poussières et des embruns et/ou d'un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques.

F. Application au moyen d'un pulvérisateur manuel :

2023-7083
2024-05-31

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête. Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 2,8 kg par personne (environ 2950 L à une dose de 0,96 g m.a./L) lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel.

G. Application au moyen d'un pulvérisateur à main à compression manuelle ou d'un pulvérisateur à réservoir dorsal (Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers))

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête.

NE PAS appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique. N'utiliser qu'avec un pulvérisateur à main à compression manuelle ou un pulvérisateur à réservoir dorsal.

H. Application au moyen d'un pulvérisateur pour emprises

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête.

I. Traitement par bassinage du sol, par injection dans le sol ou par chimigation

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation et par les résidus présents sur ou dans les feuilles, le pollen et le nectar des cultures et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfles, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant) ou lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation :

NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou pendant les 5 jours précédant la floraison de la culture.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

2023-7083
2024-05-31

MODE D'EMPLOI

Lagon 480E est un insecticide systémique, c'est-à-dire qu'il est absorbé à l'intérieur de la plante au moment de l'application et, comme c'est le cas de tous les produits systémiques, il peut causer chez certaines plantes des réactions qui ne sont ni prévisibles ni observées chez tous les spécimens de l'espèce.

LAGON 480 E Insecticide est généralement efficace contre les pucerons et les autres insectes mentionnés, les cochenilles et les acariens. LAGON 480 E Insecticide peut s'appliquer par pulvérisation ou par arrosage du pied. LAGON 480 E Insecticide est un concentré émulsifiable. Utiliser les quantités indiquées dans un plein volume d'eau.

MELANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique: NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS vaporiser directement au-dessus des plants à traiter. À l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h dans la zone de traitement (d'après la mesure prise hors de la zone de traitement, du côté d'où vient le vent).

Épandage par chimigation: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surélevé.

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572,1). Réduire la dérive causée par les tourbillons d'air créés par la turbulence au bout des ailes de l'aéronef. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses NE DOIVENT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- le trempage du sol ou l'incorporation au sol.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins..

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de:		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de		
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Céréales (orge,avoine, seigle, blé), cultures fourragères (trèfle, graminées, foin, grain), luzerne (pour la production de fourrage ou de semences), trèfle (mélilot, violet, alsike), pâturages et friches, carthame, soja, bok-choï, chicorée, brocoli chinois, cultures de choux (chou de bruxelles), poivrons, pommes de terre, tomates	2	1	1	1	
	Lin, alpiste des canaries (production de semences)	1	0	1	0	
	Canola (colza), haricots (à rames, mange-tout), betteraves, céleri, aubergine, légumes feuilles (feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue frisée, bette à carde), bleuet (nain et en corymbe)	1	1	1	1	
	Asperges	3	1	2	1	
	Cultures de choux (brocoli, chou-fleur)	2	1	2	1	
	Pois (de grande culture et/ou de conserve)	1	0	1	0	
	Fraises	3	2	3	1	
	Arbres de Noël : Sapin baumier, pruche, pin (mugho, rouge, sylvestre), épinette Arbres ornementaux: thuyas, cèdre, genévrier, chêne, pin (mugho, rouge, sylvestre), if, lilas (<i>Syringa</i> spp.)	2	1	2	1	
	Bouleau	1	0	1	0	
	Buis, pruche, houx (anglais et d'amérique)	1	1	1	1	
	Douglas taxifolié (production de semences), Épinette (semenciers et milieux forestiers)	10	5	10	5	
	Mélèze	3	2	4	2	
	Épinette de Sitka (semenciers)	15	5	10	5	
	Hémérocailles, iris, fusains	2	1	2	1	
	Rosiers, azalées, gardenias, camélias, gerberas, glaieuls, poinsettias	1	1	1	1	
Pulvérisation pneumatique	Arbres de Noël : sapin baumier, pruche, pin (mugho, rouge, sylvestre), épinette Arbres ornementaux: thuyas, cèdre, genévrier, chêne, pin (mugho, rouge, sylvestre), if					
		Fin de croissance	4	2	4	2
	Bouleau	Fin de croissance	1	0	1	0
	Buis, pruche, houx (anglais et d'amérique)	Fin de croissance	2	1	2	1
	Douglas taxifolié (production de semences)	Fin de croissance	25	15	20	15
	Mélèze	Fin de croissance	5	3	10	4
	Lilas (<i>Syringa</i> spp.)	Fin de croissance	3	1	3	1
	Sitka spruce (seed tree)	Fin de croissance	25	15	25	15

	Épinette de Sitka (semenciers)	Fin de croissance	20	10	25	15
	Fusains	Fin de croissance	4	2	4	2
	Rosiers	Fin de croissance	2	1	2	1
	Poinsettias	Fin de croissance	2	1	2	1
	Bleuet (nain et en corymbe)	Début de croissance	4	1	3	1
		Fin de croissance	2	1	2	1
	Noix d'arbres (Avelinier, noisetier)	Début de croissance	15	5	20	10
		Fin de croissance	5	3	10	4
	Pêches	Début de croissance	20	10	15	5
		Fin de croissance	10	4	10	4
	Poires	Début de croissance	15	5	15	5
		Fin de croissance	10	3	5	3
	Cerises (acides et douces)	Début de croissance	10	4	10	3
		Fin de croissance	5	2	4	2
Pulvérisation par voie aérienne	Lin, alpiste des canaries (production de semences), pois (de grande culture et/ou de conserve)	Voilure fixe	1	0	1	0
		Voilure tournante	1	0	1	0
	Céréales (blé, avoine, seigle, orge), cultures fourragères (trèfle, graminées, foin, grain), terres non cultivées (rangées de clôtures, bordures de champs sauf à côté des cultures qui ne sont pas enregistrées), pâturages et friches, carthame, soja	Voilure fixe	10	1	5	1
		Voilure tournante	5	1	1	1
	Luzerne (production de fourrage et semences), trèfle (mélilot, violet, alsike)	Voilure fixe	10	1	5	1
		Voilure tournante	5	1	3	1
	Haricots (à rames, mange-tout), soja	Voilure fixe	5	1	5	0
		Voilure tournante	3	1	1	0
	Pruche	Voilure fixe	90	0	150	15
		Voilure tournante	55	0	90	1
	Bleuet (nain et en corymbe)	Voilure fixe	4	1	1	1
		Voilure tournante	1	1	1	1

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée sur toute sa longueur d'un écran (toile, rideau) qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon indiquée sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur égale ou inférieure à 30 cm au-dessus du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon indiquée sur l'étiquette.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer

en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, LAGON 480 E Insecticide contient un insecticide ou un acaricide appartenant au groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à (nom du produit) et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes ou des acariens si des insecticides ou des acaricides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner le LAGON 480 E Insecticide ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus de le indiqué nombre de pulvérisations de LAGON 480 E Insecticide ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une même saison.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides ou des acaricides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Service Technique au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

POUR ÉPANDAGE TERRESTRE: Diluer avec de l'eau jusqu'à 200 à 300 L/ha, sauf indication contraire.

POUR ÉPANDAGE AÉRIEN: Sauf indication contraire, diluer avec de l'eau jusqu'à 11 à 22 L/ha pour les bleuets, les céréales (orge, avoine, blé, seigle) et le pois. Diluer avec de l'eau jusqu'à 10 à 30 L/ha pour les autres plantes de grande culture et légumes si l'épandage aérien est indiqué.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aérosol*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-328-4678. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 10 litres par hectare .

PLANTES DE GRANDE CULTURE ET LÉGUMES : Appliquer dès l'apparition des ravageurs et répéter le traitement en cas d'infestation ou comme il est indiqué. Appliquer avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire . Lorsque l'épandage aérien est indiqué, appliquer avec un appareil aérien et utiliser 10 à 30 L d'eau par hectare. Sauf indication contraire, l'application peut se faire par voie terrestre seulement.

PLANTES DE GRANDE CULTURE ET LÉGUMES	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	QUANTITÉ PAR HECTARE	QUANTITÉ POUR 10 L	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNEE
Luzerne (semencière et fourragère)	Pucerons, cicadelles, charançon postiche de la luzerne (réduction du nombre de larves)	425 mL	4 mL	10	2

REMARQUES : Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 10 jours après l'application. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Mineuses	550 mL	5 mL	10	1
----------	--------	------	----	---

REMARQUES : Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 10 jours qui suivent le traitement. Contre les mineuses, utiliser au moins 200 L d'eau par hectare par voie terrestre. Ne pas appliquer pendant la floraison. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Sauterelles (nymphe)	550 mL	5 mL	10	1
Sauterelles (adultes ou ailées)	850-900 mL	9 mL	10	2

REMARQUES : Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 10 jours qui suivent le traitement ou lors de l'utilisation d'un taux de 850 ml ou plus. Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4) et qu'il y a des signes de dégâts. Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Luzerne (semencière)	Punaises, cochenilles	1,1 L	10 mL	28	1
----------------------	-----------------------	-------	-------	----	---

REMARQUES : Appliquer juste avant que la luzerne commence à fleurir. Prévoir au moins 10 jours avant de mettre les abeilles coupeuses de feuilles dans le champ. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après le traitement. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Asperge	Puceron de l'asperge	2,3 L	35 mL	Sans objet	2
---------	----------------------	-------	-------	------------	---

REMARQUES :
Application au sol seulement.
Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures ou pendant la période de 5 jours avant la floraison de la culture.

Pour les asperges matures, les applications peuvent se faire après la récolte seulement, jusqu'à la défoliation de la plante.

Pour les asperges immatures, commencer l'application à la mi-mai. Appliquer à l'aide d'une rampe fixe ou pulvérisateur au champ, en utilisant 675 litres d'eau par hectare. Pour les asperges immatures, **NE PAS** utiliser récolter pour l'alimentation animale ou humaine. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Deux applications maximales par année. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures) Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Orge, avoine, blé (VOIR AUSSI «CÉRÉALES» ci-dessous)	Thrips	1 L	10 mL	35	2
--	--------	-----	-------	----	---

REMARQUES : Par voie terrestre, utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes (d'habitude, 110-275 L/ha). Mêmes restrictions concernant le broutage et la récolte comme fourrage que dans la section Blé de la présente étiquette. Appliquer par voie terrestre ou aérienne. Par voie aérienne, utiliser 10 à 30 L d'eau par hectare. Deux applications maximales per année. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Délais d'attente avant le pâturage (DAAP) de 14 jours.

Haricot (à rames, mange-tout)	Pucerons, sauterelles, cicadelles,	700 mL-1 L	7-10 mL	7	2
-------------------------------	------------------------------------	------------	---------	---	---

mineuses, coccinelle
mexicaine des haricots,
tétranyques, punaises,
punaise terne

REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas faire paître ni utiliser le feuillage traité comme nourriture pour le bétail. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Betterave	Punaise teme	700 mL	7 mL	12	2
-----------	--------------	--------	------	----	---

REMARQUES : Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (3 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Chou-fleur, brocoli, chou de Bruxelles	Pucerons	700 mL-1 L	7-10 mL	7 Brocoli, chou-fleur 21 Chou de Bruxelles	2
--	----------	------------	---------	--	---

REMARQUES : Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (5 jours).

Chou-fleur, brocoli	Thrips	550 mL-1,25 L	6-12 mL	7	2
------------------------	--------	---------------	---------	---	---

REMARQUES : Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Appliquer à partir de la pommeaison. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (5 jours).

Alpiste des Canaries (semencier)	Pucerons	500 mL	5 mL	21	2
--	----------	--------	------	----	---

REMARQUES : Appliquer par voie aérienne ou terrestre quand il y a plus de 50 pucerons par épi, entre l'épiaison et le stade pâteux mou. Appliquer par voie terrestre ou aérienne. Deux applications maximale per année. Intervalle minimal entre les applications (30 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Colza canola	Pucerons, cicadelles, sauterelles	850-900 mL	9 mL	21	2
--------------	---	------------	------	----	---

REMARQUES : Appliquer par voie terrestre ou aérienne. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Céleri	Pucerons (y compris le puceron de la carotte, le puceron vert du pêcher et le puceron de la digitale)	700 mL	7 mL	7	2
<p>REMARQUES : Commencer à traiter 3 semaines après le repiquage. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (3 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>					
Céréales (orge, avoine, blé, seigle)	Sauterelles (nymphe), punaise de Say	550 mL	5 mL	35	2
	Sauterelles (adultes)	850 mL-1 L	V. remarques		2
<p>REMARQUES : Ne pas laisser le bétail brouter moins de 14 jours après un traitement. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 35 jours après un traitement. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4). Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËES NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).</p>					
Chicorée, brocoli de Chine Pak-choï	Pucerons	600 mL-1 L	6-10 mL	7	2
<p>REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer au feuillage par voie terrestre. Traiter quand il y a des pucerons. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (4 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>					
Aubergine	Punaise tème	500-700 mL	5-7 mL	7	2
<p>REMARQUES : Traiter quand il y a des punaises et que les plantes sont en fleurs. Traiter de nouveau 7-10 jours plus tard s'il y a encore des punaises. Pour le moment propice, consulter les autorités locales. Ne pas traiter quand les abeilles sont en train de butiner. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>					
Lin	Puceron de la pomme de terre	427 mL	4 mL	21	1
<p>REMARQUES : Traiter depuis la fin de la floraison jusqu'au début du stade tige verte. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer par voie terrestre ou aérienne. (200 L/ha par voie terrestre ou 11-22 L/ha par voie aérienne). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>					
Plantes fourragères (graminées, luzerne foin, trèfle, lotier)	Pucerons (ne fait que réprimer le puceron russe du blé)	425-550 mL	4-5 mL	2	2

Sauterelles (faible infestation)	425-550 mL	4-5 mL	2	2
Sauterelles-nymphes	550 mL		2	2
Sauterelles-adultes	850 mL – 1L		28	2
Punaises lygus	425 mL		2	2
Punaises	425 mL		2	2

REMARQUES : TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 2 jours après un traitement à la dose de 425 ou 550 mL. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après un traitement à la dose de 1 L. Appliquer par voie terrestre ou aérienne. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).

Légumes feuilles (laitue, bette à carde, feuilles de betterave feuilles de navet)	Pucerons, cicadelles	700 mL	7 mL	14	2
---	----------------------	--------	------	----	---

REMARQUES : Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Utiliser assez d'eau pour couvrir les plantes. Ne pas appliquer sur la laitue pommée. Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Intervalle minimal entre les applications (7 jours).

Délai entre le dernier traitement et la récolte :

Laitue : 14 jours Feuilles de betterave : 21 jours
Bette a carde : 14 jours Feuilles de navet : 14 jours

Feuilles de betterave, feuilles de navet et laitue : Toutes les activités : Délai de sécurité (3 jours)

chou frisé	Pucerons, cicadelles	700 mL	7 mL	14V. ci-dessous	2
------------	----------------------	--------	------	-----------------	---

REMARQUES : Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Utiliser assez d'eau pour couvrir les plantes. Deux applications maximale per année. Intervalle minimal entre les applications (15 jours). Délai entre le dernier traitement et la récolte : 14 jours. Toutes les activités : Délai de sécurité (3 jours)

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Pois (de conserve ou de grande culture)	Pucerons	275-380 mL	2,5-3,6 mL	3	2
---	----------	------------	------------	---	---

REMARQUES : Appliquer par voie aérienne ou par voie terrestre. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas nourrir ni laisser le bétail brouter comme fourrage moins de 21 jours après le dernier traitement. Taux de dilution : 100-300 L/ha par voie terrestre ou 10-30 L/ha par voie aérienne. Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Dose maximale : 0,18 kg m.a./ha. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Piment	Pucerons, asticots	700 mL-1 L	7-10 mL	3	2
--------	--------------------	------------	---------	---	---

REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Pomme de terre, tomate (de grande culture)	Pucerons, cicadelles, punaise terne	550 mL-1,0 L	5- 9 mL	7	2
--	--	--------------	---------	---	---

REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas faire plus de 2 traitements par saison. Pour le moment propice, consulter les autorités agricoles locales. Appliquer SEULEMENT par voie terrestre.

Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Dose maximale: 0,48 kg m.a./ha. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Pâturages, friches	Sauterelles (nymphe	550 mL		2	2
	Sauterelles (adultes)	850 mL-1 L		V. remarques	
<p>REMARQUES : Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4) et qu'il y a des signes de dégâts. Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGÜES NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. Pour la suppression des sauterelles adultes sur les friches, utiliser la dose maximale. Retirer les bovins avant de traiter. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 2 jours après un traitement à la dose de 550 mL. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 7 jours après un traitement à la dose de 850 mL. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après un traitement à la dose de 1 L. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>					
Carthame	Sauterelles (nymphe et adultes)	550 mL-1 L		21	2
<p>REMARQUES : Appliquer lorsqu'il y a des dégâts et qu'il y a plus de 15 sauterelles par mètre carré dans la culture. Ne répéter le traitement qu'au besoin. Traiter par voie terrestre ou aérienne en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison</p>					
Soja	Pucerons, bruches des haricots, cicadelles, punaises ternes, punaises lygus	0,7-1 L	7-10 mL	30	2
	<p>REMARQUES : Utiliser suffisamment d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas faire plus de 2 traitements par saison. Ne pas laisser le bétail paître ou consommer le feuillage traité. Peut être appliqué par épandage terrestre ou aérien. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>				
	Tétranyque à deux points	1 L	10 mL	30	2
<p>REMARQUES : Appliquer par épandage terrestre dans suffisamment d'eau pour couvrir complètement les plantes. Ne pas laisser le bétail paître ou consommer le feuillage traité. Peut être appliqué par épandage terrestre ou aérien. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>					
Ménilot trèfle violet,	Charançon du ménilot	850 mL-1,1 L		28	2
trèfle alsike	<p>REMARQUES : Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après le traitement. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Intervalle minimal entre les applications (7 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>				

Blé (voir aussi «Céréales» ci-dessus)	Cécidomyie du blé, puceron russe du blé	1 L	21	2
--	---	-----	----	---

REMARQUES : Si la population de cécidomyies persiste après 7 jours, faire un deuxième traitement. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare par voie terrestre et au moins 50 L d'eau par hectare par voie aérienne. Pour mieux couvrir les plantes, utiliser un plus grand volume d'eau. En présence de cécidomyies adultes (1 cécidomyie pour 4 ou 5 épis de blé), traiter une fois que 25 % de l'épi est sorti de la gaine, mais avant le début de la floraison. C'est à ce stade-ci que le blé risque d'être attaqué par les femelles pondueuses. Traiter en fin d'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Pour mieux pénétrer la culture, utiliser un plus grand volume de bouillie. Pour de bons résultats, il est essentiel de traiter au bon moment. Ne pas récolter moins de 21 jours après le traitement. Ce produit est toxique pour les abeilles, donc ne pas en appliquer là où les abeilles butinent ni près des ruchers. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 7 jours après le traitement. Pour plus de renseignements sur les doses et le moment propice au traitement, consulter les autorités provinciales. Intervalle minimal entre les applications : 7 jours. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).

FRUITS :

SAUF INDICATION CONTRAIRE, NE TRAITER QUE PAR VOIE TERRESTRE, POUR LES APPLICATIONS PAR VOIE TERRESTRE DILUÉE. Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire. Dans le cas du cerisier, du pêcher et du poirier, la dose à l'hectare est basée sur l'emploi de 3000 L de bouillie par arbre adulte de 4,5 à 5,5 m de haut. Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire. Les arbres plus ou moins grands exigeront peut-être plus ou moins de LAGON 480 E Insecticide. Pour le volume d'eau à utiliser selon la grandeur de l'arbre à traiter, suivre le calendrier provincial.

ARBES FRUITIERS	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	QUANTITÉ PAR HECTARE	QUANTITÉ POUR 10 L	QUANTITÉ PAR 1000 L	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNEE
Poirier	Punaise terne		6.25 mL	625 mL	28	2
	REMARQUES : Poirier : Appliquer avant la floraison. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Dose maximale: 1,44 kg m.a./ha. Éclaircissage : Délai de sécurité (28 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (17 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (1 jour). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.					
	Psylle du poirier		10-12,5 mL	1-1,25 L	28	2
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Dose d'application maximale est 1.44 kg m.a./ha. Éclaircissage : Délai de sécurité (28 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (17 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (1 jour). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.					
	Pucerons		10-12,5 mL	1-1,25 L	28	2
REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Dose d'application maximale est 1.44 kg m.a./ha. Éclaircissage : Délai de sécurité (28 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (17 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (1 jour). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.						
Pêcher (non fructifère)	Acariens		10-12,5 mL	1-1,25 L	28	2
	REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Dose d'application maximale est 1.44 kg m.a./ha. Éclaircissage : Délai de sécurité (28 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (17 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (1 jour). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.					
	Pucerons, tétranyques Punaise terne	1.7L	10- 15 mL 5 mL	1-1,5 L 500 mL	40 -40	2 2
REMARQUES : Appliquer dès l'apparition des insectes en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Une certaine défoliation peut se produire si le sol est froid et humide et/ou que les conditions de séchage sont mauvaises pendant et après le traitement. Pour abîmer les plantes le moins possible, appliquer le matin quand la température est moyenne et que les conditions de séchage sont assez bonnes. Intervalle minimal entre les						

applications (10 jours). Éclaircissage : Délai de sécurité (32 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (20 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (3 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Cerisier acide	Larves de trypète des cerises	2.25 L	5 mL	500 mL	21	2
REMARQUES : Appliquer pas plus de 6 jours après avoir piégé le premier adulte, et répéter le traitement 14 jours plus tard au besoin. Éclaircissage : Délai de sécurité (20 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (9 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.						

Cerisier doux	Larves de trypète des cerises	2.25 L	5 mL	500 mL	21	2
REMARQUES : Appliquer pas plus de 6 jours après avoir piégé le premier adulte, et répéter le traitement 14 jours plus tard au besoin. Éclaircissage : Délai de sécurité (20 jours). Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (9 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.						

PETIT FRUIT	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	QUANTITÉ PAR HECTARE	QUANTITÉ POUR 10 L	QUANTITÉ PAR 1000 L	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON
Bleuet (nain et en corymbe) Nain	Mouche de l'airelle	580 – 830 mL	6-8 mL		21	2
Corymbe		830 mL				
REMARQUES : Appliquer une semaine après le mûrissement des premiers fruits, en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie par hectare. Faire 1 ou 2 applications entre le milieu et la fin de juillet, selon la région et la saison. L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne. Récolte manuelle (en corymbe) : Délai de sécurité (9 jours). Récolte manuelle (nain) et toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.						
Fraisier (fructifère)	Punaise terne	2.75 L	12,5 mL	1,25 L	7	2
REMARQUES : Traiter d'abord dès l'apparition des premières fleurs et ensuite 10-12 jours plus tard au besoin. Deux applications maximale per année. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Toutes les activités: Délai de sécurité (2 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.						
Fraisier (fructifère et non fructifère)	Pucerons, tétranyques	2.25 L	10 mL	1. L	7	2
REMARQUES : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Vaporiser dès l'apparition des insectes. Deux applications maximale per année. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Toutes les activités: Délai de sécurité (2 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.						

PLANTES DE CULTURE	RAVAGEURS	QUANTITÉ PAR HECTARE	REMARQUES
--------------------	-----------	----------------------	-----------

Avelinier, noisetier

Pucerons

5L

Faire un traitement par saison, dès l'apparition des pucerons. **NE PAS UTILISER MOINS DE 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.** À utiliser surtout sur les jeunes plantes.
Éclaircissage : Délai de sécurité (34 jours).
Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (21 jours).
Toutes les autres activités : Délai de sécurité (5 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement.
TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, **NE PAS** appliquer pendant la période de floraison.

PLANTES ORNEMENTALES

REMARQUES GÉNÉRALES

N'APPLIQUER QUE PAR VOIE TERRESTRE

1. LAGON 480 E Insecticide est un insecticide systémique vrai. Les insecticides systémiques sont absorbés par les plantes dès leur application. Comme tous les autres produits systémiques, ils peuvent causer, chez certaines plantes, des réactions imprévisibles qui ne se rencontrent pas chez tous les membres de l'espèce. Ne pas surdoser ni surpulvériser.
2. Pour le **MOMENT PROPICE** des traitements pour la suppression des ravageurs particuliers des plantes ornementales, consulter les autorités agricoles locales. En général, sauf indication contraire, appliquer assez de bouillie pour bien couvrir les plantes dès l'apparition des ravageurs ou de leurs dégâts.
3. L'**EXPÉRIENCE** montre que, chez les espèces auxquelles un traitement foliaire risque de causer des dégâts, l'arrosage du pied, lorsqu'il est conseillé, est moins dangereux. Si le traitement se fait sur le feuillage, ne pas le faire pendant la chaleur du jour ni quand la température est très élevée.
4. **NE PAS UTILISER** sur les plantes ornementales non mentionnées.
5. **EN CAS DE DOUTE** sur l'innocuité de la bouillie pour telle ou telle plante, il est conseillé d'en pulvériser sur une seule branche ou d'y tremper quelques feuilles et de voir si, après 3 ou 4 jours, elles sont abîmées.
6. **NE PAS UTILISER** la bouillie sur les espèces suivantes à moins d'en avoir vérifié l'innocuité en la pulvérisant sur une seule branche ou en y trempant quelques feuilles :

orme d'Amérique	érable de Norvège
févier Sunburst	orme parasol
seringa	févier Moraine

 et autres plantes ornementales non mentionnées sur la présente étiquette.
7. LAGON 480 E Insecticide n'abîme pas les espèces communes à feuillage persistant cultivées au Canada, pourvu qu'on utilise les doses conseillées.
8. Ne pas appliquer sur le feuillage pendant la chaleur du jour ni quand la température est très élevée.
9. Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

PLANTES À FLEURS D'EXTÉRIEUR

RAVAGEURS SUPPRIMÉS

QUANTITÉ POUR 1000 L D'EAU

QUANTITÉ POUR 10 L D'EAU

Azalée	Punaises Réticulées, mineuses, tétranyques, aleurodes REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.	1 L	10 mL
--------	---	-----	-------

Camélia	Pucerons, acariens, cochenille du camélia	1 L	10 mL
---------	---	-----	-------

PULVÉRISATION FOLIAIRE : Faire deux traitements à 6 semaines d'intervalle la première année puis un traitement par an peu après l'apparition des premières pousses au printemps. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Deux applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours).
ARROSAGE DU PIED : Au début du printemps, appliquer LAGON 480 E, à la dose de 60 mL par 10 L d'eau, au pied de chaque plante jusqu'à 2 m de haut. Pour les plantes plus grosses, augmenter proportionnellement la dose. Arrosage du pied : Délai de sécurité (12 heures).

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.

Hémérocalle	Pucerons, thrips	2 L	20 mL
REMARQUES : Une application maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (7 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.			
Fusain	Pucerons, cochenilles	2 L	20 mL
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.			
Gardénia	kermès du thé, aleurodes	1 L	10 mL
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.			
Gerbéra	Thrips	1 L	10 mL
REMARQUES : Une application maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours) Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.			
Glaïeul	Pucerons, thrips	1 L	10 mL
REMARQUES : Une application maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours) Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.			
Iris	Pucerons, perceur de l'iris, thrips	2 L	20 mL
Contre les perceurs, traiter quand les nouvelles feuilles ont 12-15 cm de long. REMARQUES : Une application maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (7 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.			
Poinsettia (d'extérieur)	Pucerons, aleurodes, tétranyques, cochenilles	1 L	10 mL
REMARQUES : Une application maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.			
Rosier (d'extérieur)	Pucerons, cicadelles, acariens, thrips	1 L	10 mL
REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (28 jours). Deux applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (2 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison. Bien appliquer pendant la saison de croissance.			

PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR ET ARBRES DE NOËL	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	QUANTITÉ POUR 1000 L D'EAU	QUANTITÉ POUR 10 L D'EAU
--	---------------------	----------------------------	--------------------------

Arbres de Noël : sapin, baumier, épinette, pruche, pin (mugo), l'épinette, rouge, sylvestre)	Pucerons, tétranyques, cochenilles, mineuse de bourgeons de l'épinette	1.5 L	15 mL
--	--	-------	-------

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Éclaircissage : Délai de sécurité (18 jours). Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (3 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures).

Chenille burcicole, perce-pousse européen du pin, perce-rameau du pin, pyrale des pousses du pin	2 L	20 mL
--	-----	-------

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Éclaircissage : Délai de sécurité (18 jours). Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (3 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures).

Thuyas	Pucerons, chenilles burcicoles, acariens	2 L	20 mL
--------	--	-----	-------

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).

Bouleau	Pucerons, petite mineuse du bouleau	500 mL	5 mL
---------	-------------------------------------	--------	------

PULVÉRISATION FOLIAIRE : Contre les mineuses, appliquer une fois les feuilles ouvertes (vers la mi-mai), et répéter le traitement la dernière semaine de juin. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).

ARROSAGE DU PIED : Pour supprimer pendant toute la saison, on peut utiliser LAGON 480 E comme arrosage du pied une fois au début de mai, quand les feuilles commencent à s'ouvrir. Verser uniformément LAGON 480 E non dilué, à la dose de 11 mL par centimètre de diamètre du pied (total cumulatif de tous les pieds), dans de petits trous peu profonds faits avec un instrument pointu sous la couronne de chaque arbre. Boucher les trous avec de la terre. Arroser abondamment juste après avec de l'eau de façon à saturer le système racinaire. Un seul arrosage du pied en mai devrait permettre de supprimer la petite mineuse du bouleau pendant toute la saison. Ne pas faire plus d'un arrosage du pied par saison. Les arrosages du pied peuvent ne pas être efficaces chez les bouleaux nouvellement transplantés qui ne sont pas bien enracinés. Une quantité excessive de LAGON peut abîmer certaines variétés hybrides (p. ex., le bouleau lacinié et le bouleau verruqueux), donc ne pas dépasser la dose conseillée. Arrosage du pied : Délai de sécurité (12 heures).

REMARQUES : Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Buis	Tétranyques, mineuses, cochenilles	1 L	10 mL
------	------------------------------------	-----	-------

REMARQUES : Contre les mineuses, appliquer au printemps dès l'apparition des adultes ou au début de l'été pour supprimer les larves dans les feuilles infestées. Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Éclaircissage : Délai de sécurité (7 jours).

Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Cèdre	Tétranyques	2 L	20 mL
-------	-------------	-----	-------

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Éclaircissage : Délai de sécurité (18 jours). Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (3 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

Douglas taxifolié (semencier) Insectes des cônes (cécidomyie des cônes du Douglas, perce-cône du Douglas, chalcis du Douglas, Cécidomyie squamiphage) 2.0 L pour 100 L d'eau.
Dose maximale de 20 L de produit (9,6 kg m.a.) par hectare. Appliquer lorsque les cônes sont au stade pendant ou presque. Pour des résultats satisfaisants, il importe de couvrir au complet les cônes et le feuillage dans la zone de production de cônes de l'arbre. Maximum de deux applications par année.
Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Récolte des cônes : Délai de sécurité (48 jours). Dépistage : Délai de sécurité (5 jours). Classement, lutte contre les animaux, appâtage : Délai de sécurité (1 jour).

Pruche	Tétranyques, cochenilles, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette	1 L	10 mL
--------	---	-----	-------

REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Éclaircissage : Délai de sécurité (13 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures).

Houx (commun et d'Amérique)	Tétranyques, cochenilles, mineuses	1 L	10 mL
	REMARQUES : Contre les mineuses, appliquer au printemps dès l'apparition des adultes ou au début de l'été pour supprimer les larves dans les feuilles infestées. Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 jours). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.		
Genévrier	Pucerons, chenille burcicole, cécidomyies, Tétranyques	2 L	20 mL
	REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).		
Mélèze	Mouches Granivores du mélèze, Chalcis Sémivore du Mélèze	5 L	50 mL
	REMARQUES : Une seule application par saison, appliquer 3 semaines après la pollinisation; appliquer sur le feuillage, jusqu'au point de ruissellement; pulvérisateur hydraulique au sol ou nébulisateur. Toutes les activités : Délai de sécurité (1 jour). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.		
Lilas (Syringa spp.)	Mineuses	1,25 l	12,5 ml
	REMARQUES : Faire deux traitements à 6 semaines d'intervalle. Traiter dès l'apparition des signes de mineuses ou faire le premier traitement au début de juin. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Deux applications maximale per année. Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Toutes les activités : Délai de sécurité (15 jours).		
Chêne	Cochenille dorée du chêne	2 L	20 mL
	REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Éclaircissage : Délai de sécurité (18 jours). Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (3 jours). Toutes les autres activités : Délai de sécurité (12 heures). Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions pour l'environnement. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.		
Pin (mugo, rouge, sylvestre)	Pucerons, chenille burcicole, perce-pousse européen du pin, perce-rameau du pin, pyrale des pousses du pin	2 L	20 mL
	Diprion du pin rouge et Neodiprion excitans (larves)	1 L	10 mL
	REMARQUES : Contre le perce-pousse européen du pin, appliquer au début du printemps, et répéter le traitement à la mi-juin, en mouillant complètement le bout des branches. REMARQUES : Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Deux applications maximale per année. Éclaircissage : Délai de sécurité (18 jours). Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel : Délai de sécurité (3 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).		
Épinette de Sitka (semenciers) : Charançon du pin blanc : 20,8 L pour 1 000 L d'eau. Dose maximale de 20,8 L de produit (10 kg m.a.) par hectare. Mouiller complètement les pousses terminales jusqu'au point de ruissellement au moment de la ponte (habituellement au cours de la première quinzaine de mai). Maximum de deux applications par année. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Récolte des cônes : Délai de sécurité (49 jours). Dépistage : Délai de sécurité (5 jours). Taille manuelle, tuteurage, liage : Délai de sécurité (27 jours). Classement, lutte contre les animaux, appâtage : Délai de sécurité (1 jour).			

2023-7083
2024-05-31

ÉpINETTE (usage semenciers et usage forestier) : Insectes des graines et des cônes : 10,4- 20,8 L pour 1000L d'eau
Dose maximale de 20,8 L de produit (10 kg m.a.) par hectare. Mouiller complètement les parties de production de cônes de l'arbre jusqu'au point de ruissellement quand les strobiles sont fermés et en train de tourner, mais avant qu'ils atteignent la position horizontale. Pour plus de renseignements sur le moment propice au traitement et sur les espèces d'épINETTES traitables, consulter l'agent local de lutte antiparasitaire forestière. Maximum deux applications par année. Intervalle minimal entre les applications (10 jours). Récolte des cônes : Délai de sécurité (49 jours). Dépistage : Délai de sécurité (5 jours). Taille manuelle, tuteurage, liage : Délai de sécurité (27 jours). Classement, lutte contre les animaux, appâtage : Délai de sécurité (2 jours).

If Tétranyques, lécanie de Fletcher, cochenilles 2 L 20 mL

REMARQUES : Contre la lécanie de Fletcher, appliquer à la fin de juin et répéter le traitement 14 jours plus tard quand les larves remuent. Deux applications maximale per année. Intervalle minimal entre les applications (14 jours). Toutes les activités : Délai de sécurité (12 heures).

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Loveland Products Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Bleuet en corymbe

Cultures	Ravageur	Dose par 1000 L d'eau	Nombre maximal d'applications	Intervalle avant une nouvelle application
BLEUET EN CORYMBE	Drosophile à ailes tachetées	830 mL	2	15 jours

REMARQUES : Appliquer uniquement en post-récolte pour supprimer la drosophile à ailes tachetées (adultes et larves dans les fruits) qui pourrait autrement infester les cultures adjacentes. Le moment d'application variera selon la variété de bleuet en corymbe. Appliquer uniquement en pulvérisation foliaire avec de l'équipement conventionnel pour application terrestre. Utiliser suffisamment d'eau, jusqu'à 1000 L/ha, pour couvrir complètement la culture. Délai de sécurité (12 heures).

USAGES RESTREINTS - USAGE FORESTIER

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ATTENTION : Lutte antiparasitaire forestière - ce produit peut nuire aux oiseaux et aux autres animaux sauvages dans la zone à traiter.

Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

USAGE RESTREINT-TRAITEMENT AÉRIEN

ARBRES	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	REMARQUES
Pruche, épINETTE, sapin baumier	Acariens, cochenilles, mineuse de l'épINETTE, tordeuse des bourgeons de l'épINETTE.	Par voie aérienne, utiliser 1,5 L de LAGON 480 E pour 5-20 L d'eau par hectare. Pulvériser uniformément sous forme de gouttelettes fines. Traiter dès l'éclosion des larves.

REMARQUE : Une application maximal par année.
Éclaircissage : Délai de sécurité (13 jours). Toutes
les autres activités : Délai de sécurité (12 heures).

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Loveland Products Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

ALPISTE DES CANARIES ANNUEL

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE/HA	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	DÉLAI AVANT RÉCOLTE (JOURS)	QUANTITÉ/ 10 LITRES
Alpiste des canaries annuel	Pucerons	500 mL	1	21	5 mL

COMMENTAIRES : Appliquer par voie aérienne ou terrestre quand on dénombre plus de 50 pucerons par tige porte-graines, entre l'épiaison et le stade pâteux. Peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne.

Ne pas faire plus d'une (1) application par année. Pour toutes les activités : le délai de sécurité est de 12 heures. Pour protéger les pollinisateurs, suivre les directives concernant les abeilles décrites dans la section Précautions pour l'environnement. TOXI QUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison de la culture, n'appliquer le produit qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Quand on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture.

Les graines d'alpiste des canaries annuel peuvent être récoltées pour la consommation humaine.

L'alpiste des canaries annuel cultivé pour la consommation humaine ne doit pas être récolté comme fourrage ou servir comme pâturage.

DÉCONTAMINATION

En cas de déversement accidentel de LAGON 480 E Insecticide, frotter immédiatement la surface contaminée avec une solution concentrée de savon à linge ou avec de la soude caustique pour la lessive. Les détergents ne sont pas appropriés. Sur les surfaces en bois naturel, il faut frotter à plusieurs reprises. Éviter les déversements sur tous les types de carreaux à plancher ou de linoléum.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diméthoate est un composé organique de la famille des organophosphorés qui est un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une exposition excessive à un inhibiteur de la cholinestérase comprennent le mal de tête, la nausée, l'étourdissement, la transpiration, la salivation, un écoulement nasal ou oculaire. Les cas d'empoisonnement plus sérieux sont

2023-7083
2024-05-31

caractérisés par des secousses musculaires, la faiblesse, le tremblement, l'incoordination, le vomissement, des crampes d'estomac et la diarrhée. Si l'intoxication constitue un danger de mort, les symptômes sont la perte de connaissance, l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'un élément cardio-vasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. En cas d'exposition, des tests pour la cholinestérase dans le plasma et les globules rouges du sang pourraient indiquer le degré d'exposition (pour lesquels des données de base sont utiles). L'atropine, mais uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent s'avérer thérapeutiques s'ils sont employés assez tôt; toutefois, on ne doit les utiliser que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer l'antidote immédiatement après avoir rétabli la respiration et ouvert les voies aériennes. En cas d'exposition orale, la décision de provoquer le vomissement ou non devrait être prise par le médecin traitant.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser, verser, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. Ne pas mettre en plein soleil. Expédier et entreposer entre 4 à 30 °C.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.